

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2506>



# Thème 3 : Contribution sur la politique sécuritaire.

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Rennes 2018 - Contributions de l'ÉÉ congrès SNES - Rennes 2018 -



Date de mise en ligne : vendredi 16 mars 2018

Date de parution : 30 mars 2018

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

Il faut s'interroger sur les buts réellement poursuivis par la politique ultra-sécuritaire du gouvernement consistant notamment à inscrire dans la loi des mesures restreignant les libertés fondamentales. Il est clair que ces mesures ne permettent pas de lutter plus efficacement contre le terrorisme. En revanche elles ont déjà servi à restreindre le droit à manifester, par exemple lors de la COP21, et permettent plus généralement de limiter le droit à s'opposer aux politiques libérales par intimidation, surveillance accrue et criminalisation des militant.e.s. Cela relève de l'instrumentalisation des attentats par le pouvoir. Celle-ci lui permet de faire accepter des mesures liberticides et de se prévaloir d'un illusoire consensus national tout en évacuant du débat la question sociale, le questionnement de la politique guerrière de la France et de leurs liens éventuels avec le développement du terrorisme. Ainsi, de la même façon que nous devons refuser de dispenser une propagande patriotique liée à une diplomatie « va-t-en guerre », les établissements scolaires ne doivent pas être un lieu de déploiement de cette stratégie visant à entretenir un climat de paranoïa généralisée. Les exercices PPMS « attentat-intrusion » doivent cesser. Au-delà des dérives constatées dans certains établissements ils ne servent qu'à accentuer l'impression d'insécurité de nos élèves. Ils les habituent pernicieusement à penser l'existence d'un « ennemi intérieur » au sein de la population. Si la possibilité d'une attaque terroriste d'un établissement scolaire ne peut être écartée, l'impossibilité de prévoir la forme qu'elle prendrait, et la panique qui en découlerait, rendent ces exercices totalement inutiles sur un plan pratique. Outre leur caractère anxiogène, ils serviraient uniquement au ministère à se défaire de toute responsabilité en cas d'attaque. De même l'installation de systèmes de vidéo-surveillance dans les établissements scolaires doit être condamnée et abandonnée. Ces installations contribuent à habituer élèves et personnels à vivre dans un monde de surveillance électronique généralisée et ne saurait en aucun cas être une réponse aux incivilités et violences constatées. La seule réponse adaptée, comme pour le risque d'attentat, est celle d'une présence adulte renforcée dans les établissements passant notamment par le recrutement de personnels enseignants et de vie scolaire pour apporter, de plus, à chacun.e les conditions d'éducation dignes qui sont la clef du développement d'un esprit citoyen critique vis-à-vis des idéologies guerrières.

**Stéphane Girier** , *Ecole Emancipée*

**Thomas Vescovi**, *Ecole Emancipée*

**Antoine Vigot**, *Ecole Emancipée*